





FORMULAIRE DE CONFIRMATION DU RESPECT DES REGLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE

PUBLIQUE		
Transmettez l'original au [guichet unique] avec votre demande de paiement et conservez un exemplaire.		
Cadre réservé à l'administration		
N° de dossier OSIRIS :	N° SIRET : _	
Raison sociale du bénéficiaire :		
Libellé de l'opération :		

INFORMATIONS A L'ATTENTION DU SIGNATAIRE

Dans quel cas remplir ce formulaire?

Vous représentez :

- un service de l'État, un établissement public de l'État autre qu'ayant un caractère industriel et commercial,
- une collectivité territoriale, un établissement public local,
- un organisme de droit privé mandataire d'un organisme soumis au code des marchés publics,
- un organisme de droit privé ou public ayant décidé d'appliquer le code des marchés publics.
- tout pouvoir adjudicateur soumis à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics et au décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005.

Votre structure s'est vu attribuer une aide FEADER pour la réalisation d'une opération pour laquelle vous devez respecter les règles de la commande publique.

Si vous n'avez pas rempli de formulaire de confirmation du respect des règles de la commande publique lors du dépôt de la demande d'aide FEADER, vous devez transmettre le présent formulaire avec l'une de vos demandes de paiement de l'aide FEADER.

Rappel de la réglementation

Le respect des règles de la commande publique

Le règlement (UE) n°65/2011 de la commission du 27 janvier 2011 précise que les bénéficiaires d'aide FEADER doivent respecter les règles de la commande publique lorsqu'ils sont soumis au code des marchés publics ou à l'ordonnance n°2005-649 du 25 juin 2005 relative aux marchés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

Le commencement d'exécution de l'opération

Le décret n°2009-1452 du 24 novembre 2009 fixant les règles d'éligibilité des dépenses des programmes de développement rural précise que le commencement d'exécution d'une opération FEADER doit être précédé d'une demande d'aide.

La date de commencement d'exécution d'une opération correspond à la date du premier acte juridique passé pour la réalisation du projet.

Un marché public est un acte juridique passé pour réaliser le projet. Aucun marché public passé pour la réalisation d'une opération faisant l'objet d'une demande d'aide ne peut donc débuter avant la date à partir de laquelle le commencement d'exécution de l'opération est autorisé, conformément à la décision attributive de l'aide FEADER.

Concernant le commencement d'exécution de l'opération, la date à prendre en compte pour vérifier que le marché n'a pas commencé avant la date de commencement d'exécution FEADER est la date d'effet de la tranche du marché public qui concerne l'opération FEADER. Si un marché n'a pas de lien direct avec l'opération FEADER, il n'est pas à prendre en compte.

Dans le cadre du code des marchés publics, les marchés d'un montant supérieur à 15 000 Euros HT sont notifiés avant tout commencement d'exécution. Dans le cadre de l'ordonnance de 2005, les marchés sont notifiés lorsqu'ils sont passés dans le cadre d'une procédure formalisée.

Pour les marchés passés selon une procédure formalisée, la notification consiste en un envoi d'une copie du marché signé au titulaire. La date de notification est la date de réception de cette copie par le titulaire.

Pour les marchés passés selon une procédure adaptée ou pour les marchés soumis à l'ordonnance de 2005 et passés sans procédure formalisée, aucun formalisme n'est prescrit. La réception par le titulaire d'une lettre de commande, d'un contrat signé, ou encore d'un devis signé peut valoir notification du marché.

Cas particuliers

- Marché à tranches conditionnelles : le commencement d'exécution correspondra à la date de décision d'affermissement de la tranche correspondant à l'opération FEADER.
- Marché à bons de commandes : le commencement d'exécution correspondra à la date de la notification du premier bon de commande concernant l'opération FEADER.
- Accords-cadre et marchés subséquents : la date d'effet sera la date de notification du marché subséquent.
- Marché de maîtrise d'œuvre : les marchés de maîtrise d'œuvre concernent la réalisation d'éléments de conception et d'assistance. Une partie des tâches de la maîtrise d'œuvre peut correspondre aux études préalables prévues dans le décret n° 2009-1452 pour une opération FEADER. Le marché de maîtrise d'œuvre ne constitue donc pas un commencement d'exécution pour l'opération FEADER.

Sanctions éventuelles

En cas de non-respect d'une ou plusieurs règles de passation des marchés publics pour la réalisation de l'opération subventionnée par le FEADER, une décision de déchéance totale de l'aide pourra être prise.

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE ET DE SON REPRESENTANT LEGAL

N° SIRET : _		
RAISON SOCIALE :		
STATUT JURIDIQUE :		
NOM du représentant légal :		
Prénom du représentant légal :		
Qualité du représentant légal :	(Exemples : président, directeur, maire)	

IDENTIFICATION DE L'OPERATION FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE PAIEMENT FEADER N° de dossier OSIRIS : _ (figure en en-tête du formulaire de demande de paiement fourni avec la décision d'attribution de l'aide FEADER par le [guichet unique]) ENGAGEMENTS DU REPRESENTANT LEGAL ☐ Je suis informé(e) que la date de commencement du marché public constitue un commencement d'exécution de l'opération FEADER et qu'à ce titre, la date du commencement du marché public doit être postérieure à la date autorisée pour le commencement de l'opération FEADER, telle que définie dans la décision d'attribution de l'aide FEADER qui m'a été notifiée. A défaut, l'opération FEADER sera considérée comme inéligible. Cocher la case correspondant à la situation de votre structure : ☐ Je certifie sur l'honneur que la structure dont je suis le représentant légal n'est pas soumise aux règles de la commande publique pour l'opération identifiée ci-dessus pour laquelle une aide FEADER a été attribuée, et ce pour le motif suivant : ☐ Je certifie avoir respecté les règles de passation des marchés publics pour l'opération identifiée ci-dessus pour laquelle une aide **FEADER a été attribuée**. Ce(s) marché(s) sont décrits dans le(s) tableau(x) ci-dessous. DESCRIPTION DES MARCHES PREVUS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION Si l'opération fait l'objet de plus de deux marchés, veuillez remplir plusieurs exemplaires de ce formulaire. Objet du marché: Montant du marché Procédure □ Dispense □ Adaptée □ Formalisée □ Travaux Type de marché □ Fournitures ou services □ Accord-cadre ☐ Marché à bons de commande ☐ Marché à tranches conditionnelles ☐ Autres : Publicité □ Publicité non obligatoire **BOAMP** □ 1AI profil acheteur □ 10UF □ Autres : Objet du marché: Montant du marché € Procédure □ Dispense □ Adaptée □ Formalisée Type de marché □ Travaux Fournitures ou services □ Accord-cadre Marché à bons de commande ☐ Marché à tranches conditionnelles □ Autres : _ Publicité □ Publicité non obligatoire □ BOAMP □ JAL profil acheteur JOUE ☐ Autres: Certifié exact et sincère, le (date) : _

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, et de rectification touchant les-informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au [guichet unique et adresse de ce guichet unique].

A ce stade, les données contenues dans le présent formulaire seront communiquées uniquement aux différents financeurs de votre dossier.

Nom, prénom et qualité du représentant légal de la structure :

Cachet et signature :